

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 22 juin 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le vingt-deux juin à 21 heures

Date de la convocation : 15/06/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND et Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n°25-2017

### **Proposition d'achat d'un logiciel pour la gestion du cimetière et de prestations de services**

Monsieur le Maire expose que l'entreprise AD Funéraire basée à Albi est venue présenter en mairie le fonctionnement d'un logiciel destiné à la gestion du cimetière.

A la suite de cette présentation deux devis sont parvenus en mairie :

- le premier de la société COLORGA concerne l'achat du logiciel dont le coût H.T. s'élève à 783 €

- le second de l'entreprise AD Funéraire concerne un ensemble de prestations de services comprenant :

\* le diagnostic de l'ensemble des trois cimetières de la commune (Montlaur-Briols-Verrières) : 3800 € HT

\* la rédaction du règlement intérieur : 580 € HT

\* la création d'un plan informatique des trois cimetières : 1480 € HT

\* la reprise administrative des concessions perpétuelles en état d'abandon pour les trois cimetières : 3100 €

\* l'incorporation des données dans le logiciel « Cimetière » : 900 € HT

Le coût total HT de ces prestations s'élève à 9 860 €.

Au budget de la commune l'achat du logiciel serait imputé en section d'investissement et les prestations seraient imputées en section de fonctionnement.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :**

- **Décide de valider** les deux devis présentés

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis et à entreprendre les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*